

### Article 21 du Règlement

Plus vite on répondra à ces questions, mieux nous saurons si notre gouvernement tient sérieusement à faire respecter notre souveraineté dans l'Arctique.

\* \* \*

### LE SABBAT

#### L'ÉTABLISSEMENT DE LA PRATIQUE DE FAIRE LES COURSES LE DIMANCHE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, la controverse que suscite à l'heure actuelle l'ouverture des magasins le dimanche nous amène à nous poser plusieurs questions. Pour les chrétiens comme pour ceux qui respectent les traditions chrétiennes, cette notion qui gagne de plus en plus la faveur populaire révèle que nous vivons, ce qui est assez ironique, dans une société à la fois totalement séculière et pluraliste sur le plan religieux, ce qui est aussi ironique. C'est dire qu'on ne peut ni ne doit invoquer l'étroit principe du respect du jour du sabbat pour s'opposer à l'ouverture des magasins le dimanche.

La plupart des pratiques religieuses se fondent cependant sur une certaine perception de la nature et des besoins de l'homme, et cela vaut assurément pour le respect du jour du sabbat. L'enjeu dans ce débat, c'est la notion même du repos selon un certain rythme, associé au droit et au besoin de la collectivité de se doter de périodes précises de repos, en fait, de périodes officielles de repos.

Conformément à l'optique particulière à leur classe sociale, beaucoup d'employés travaillant à des horaires irréguliers et qui souhaitent faire leurs courses le dimanche, se trouvent à s'opposer au personnel des magasins, aux horaires également irréguliers, qui souhaitent à leur tour se reposer le dimanche, alors qu'une chose est certaine, et c'est que les propriétaires, exception faite de certains propriétaires de petites entreprises, pourront rester à la maison le dimanche et rendre hommage à leur part du marché. A mes yeux, l'ouverture des magasins le dimanche constitue l'une des dernières victoires du capitalisme, du Veau d'or et de l'idolâtrie du fétichisme des biens.

Il est dit dans la constitution que nous reconnaissons la suprématie de Dieu. Si la Cour suprême se prononce en faveur de l'ouverture des magasins le dimanche, pourquoi ne pas renoncer à l'illusion et réécrire le texte de façon à y parler de «la suprématie du marché»? Et si elle se prononce en ce sens, forte de la Charte canadienne des droits et des libertés, au nom de la liberté du culte, que Dieu pardonne ceux d'entre nous qui ont voté en faveur de cette charte.

\* \* \*

● (1405)

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

#### LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES SERVICES POSTAUX DANS LES RÉGIONS RURALES

**M. Walter Van de Walle (Pembina):** Monsieur le Président, on ne doit pas réduire les services postaux dans les régions rurales. Tandis que de nombreux Canadiens se font livrer leur courrier à domicile, cinq jours par semaine, Postes Canada ne livre celui des ruraux que deux fois par semaine. Et encore,

rare sont ceux qui ont ce privilège; les autres doivent aller ramasser leur courrier eux-mêmes. Ils se voient aussi imposer des frais supplémentaires pour la location des boîtes postales. A ceux qui prétendent que notre service poste est juste et équitable, je réponds: foutaises!

La semaine dernière, un journal d'Edmonton a cité John Bail, président de la section locale du Syndicat des postiers du Canada qui aurait dit que, en tripatouillant les Postes, le premier ministre (M. Mulroney) allait supprimer des centaines, et probablement des milliers d'emplois. Je conseille à M. Bail de faire preuve de leadership auprès de ses membres au lieu de tenir des propos irréfutables. Qu'il les incite à être productifs et à mettre de la fierté dans leur travail. Je suis persuadé que grâce à un meilleur rendement des Postes nous éviterions des réductions de service et...

**M. le Président:** Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

\* \* \*

### LA CONDITION FÉMININE

#### M<sup>ME</sup> ROSALIE BERTELL—RECONNAISSANCE DE SON TRAVAIL AU SERVICE DE L'HUMANITÉ

**Mme Aileen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, je suis convaincue que tous les députés seront heureux d'apprendre que les Chambres du Parlement suédois décernent aujourd'hui à M<sup>me</sup> Rosalie Bertell, en reconnaissance de sa vie exemplaire, un prix qui est aussi prestigieux que le prix Nobel.

Femme d'une grande culture littéraire et scientifique, membre de la congrégation des Soeurs Grises, auteure et activiste, Soeur Rosalie est actuellement directrice de la recherche à l'institut international de la responsabilité en santé publique. Elle a mis ses énergies et ses talents considérables au service de l'humanité et les a employés à faire échec à l'escalade de la force et des armes nucléaires. En 1986, Année internationale de la paix, il est particulièrement approprié que la collectivité internationale ait choisi de rendre hommage à M<sup>me</sup> Rosalie Bertell, qui mène depuis plusieurs décennies avec droiture et intrépidité une croisade pour la vérité et la paix.

\* \* \*

### LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

#### ON APPUIE LA VENTE DE CANADAIR

**L'hon. Bob Layton (Lachine):** Monsieur le Président, on a beaucoup parlé ces dernières semaines du projet de privatisation de Canadair, notre plus grand manufacturier de cellules d'avion. Pour des motifs purement politiques, les députés de l'opposition se sont efforcés de retarder l'adoption du projet de loi C-75, tendant à autoriser le transfert de propriété de Canadair de la Corporation de développement des investissements du Canada à la société Bombardier, l'une des entreprises les plus prospères du Québec.

Cette privatisation, qui s'accompagne d'un nouvel apport de compétence et de gestion, est excellente pour le gouvernement et pour l'acheteur. Elle est excellente pour le secteur canadien de l'aviation, et notamment pour Montréal. Elle est excellente